

Demande d'aide à la pratique sportive et culturelle

Trélazéen de 4 à 25 ans

à une aide par jeune et par année)

(limitée

SAISON 2026-2027

NOM DU CLUB :

DISCIPLINE :

NOM PRENOM DU JEUNE :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION

cachet du club et visa

Vu au CCAS le :

Pass Sport :

Aide CCAS :

Montant à charge de la famille :

cachet du CCAS et visa

Ce document est à présenter, au Centre Communal d'Action Sociale de Trélazé

Hôte de Ville de Trélazé, Place Olivier Thuau

horaires d'accueil : de 13h30 à 17h45 le lundi

de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 le mardi, mercredi et vendredi

de 10h à 12h15 et de 13h30 à 19h00 le jeudi

attention ! Lors de la visite au CCAS, se munir de ce document et :

„ **pour les personnes ayant déjà un dossier au CCAS :**

- de la dernière notification de la Caf précisant le quotient familial

.. **pour une première demande au CCAS :**

- du livret de famille

- d'une quittance de loyer et des ressources du foyer pour le mois précédent

- si le quotient familial est connu : de la notification de la Caf précisant le quotient familial

- si le quotient familial n'est pas connu : du dernier avis d'imposition